

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 4669

présenté par

M. Bompard, M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 11 à 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les règles de conflit de lois en vigueur concernant le mariage sont déjà très complètes et ne nécessitent pas l'ajout d'un nouveau chapitre dans le Code civil.